

# Fêtes Jeanne d'Arc – Reims

---

Cathédrale Notre-Dame de Reims  
Dimanche 26 mai 2024

Reims résonne de joie pour les fêtes johanniques, se souvenant de l'événement glorieux de l'arrivée du Dauphin accompagnée de la Pucelle d'Orléans pour le couronnement du nouveau Roi de France, Charles VII, le 17 juillet 1429. Ce temps de joie qui conduira à la libération du Royaume de France se soldera toutefois par l'arrestation de Jeanne d'Arc à Compiègne et son jugement à Rouen. Rouen dont Jeanne peut s'écrier, à la fin de son procès : « Ha ! Rouen, Rouen, seras-tu ma maison ? Rouen ! Rouen ! mourrai-je ici ? » En 2015, au sein même de l'archevêché de Rouen, a été installé l'Historial Jeanne d'Arc. Cet Historial nous plonge dans l'histoire pour revivre le procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, ou plus précisément le procès en 1456 qui en viendra à condamner le procès de Jeanne d'Arc de 1431, et annuler la condamnation de la jeune pucelle d'Orléans. Après s'être plongé au XVe siècle, le visiteur est invité à découvrir, dans les deux dernières salles, la destinée de Jeanne d'Arc dans l'histoire, la manière dont les uns et les autres ont réutilisé voire récupéré le personnage de Jeanne d'Arc, souvent à dessein de conforter leurs propres conceptions. Cette récupération n'est pas l'apanage d'un parti mais a tenté les divers courants de l'échiquier politique, de gauche et de droite.

Il est étonnant de voir comment cette jeune fille du XVe siècle fascine les uns et les autres, jusqu'à la tentation de la récupération. Cette tentation ne se limite pas à l'époque contemporaine, puisque Jeanne d'Arc a déjà été l'objet de groupes de pression au moment même de son épopée de libération du Royaume, pression qui a conduit à son procès et à sa mort sur le bûcher en place de Rouen. Les Bourguignons, les Anglais, certains membres de la cour du Roi de France, ils vont se servir de Jeanne d'Arc pour faire pression et justifier leurs options politiques.

C'est d'autant plus paradoxal que Jeanne d'Arc a gardé une liberté étonnante, face à tous ces groupes de pression, dans une simplicité lumineuse, refusant d'appartenir à un groupe de pression pour ne dépendre que d'un seul, Dieu lui-même, ce qu'elle clamera tout au long de son procès. L'Église elle-même, ou plutôt certains hommes d'Église se sont battus autour d'elle, cherchant à mettre la main sur elle et se jouer de sa candeur, mais n'ont pas réussi à prendre sa liberté. Voire même, en s'acharnant sur elle, ils ont perdu leur propre liberté. Ainsi Monseigneur Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, en charge du procès puisque Jeanne avait été arrêtée à Compiègne, a fini par chercher à sauver Jeanne de la mort, à travers la renonciation de Saint-Ouen qui n'était en réalité qu'une simple soumission lui demandant de reconnaître l'autorité de l'Église et de reprendre les vêtements féminins en échange de sa vie. Ne résistant pas à la pression des Anglais en colère contre ce jugement trop clément, il s'est empressé de réaliser un deuxième procès qui conduira à sa condamnation et Pierre Cauchon à renoncer à sa conscience et à sa propre liberté de jugement.

Les efforts n'ont pas été minces pour piéger Jeanne d'Arc lors de son procès, faisant appel à des documents détournés, des questions répétées sous des angles différents pour la déstabiliser, jouant sur les mots et les expressions... Rien n'y fait, Jeanne est restée libre, fidèle

à elle-même, jusqu'au bout, jusque sur le bûcher, jusque dans ses dernières paroles de pardon et de foi. « Je leur pardonne le mal qu'ils m'ont fait, Jésus, Jésus ! »

Jeanne reste fidèle à sa décision de ne pas révéler ce qui n'appartenait qu'au Roi, ce que ses voix lui ont demandé de ne transmettre qu'au Roi de France. Pourtant les juges n'ont pas manqué d'imagination pour la contraindre à répondre : sa fidélité à Dieu l'empêchait d'enfreindre cette réserve. « Des révélations à moi faites de par Dieu, je ne les ai dites ni révélées à personne, fors au seul Charles, mon Roi. Et je ne les révélerai, même si on devait me couper la tête ! Car j'ai eu cet ordre par vision, j'entends par mon conseil secret, de ne rien révéler à personne ».

Jeanne s'est engagée de tout son être pour bouter les Anglais hors du Royaume de France et permettre à Charles VII de régner sur le Royaume. C'est ce que lui ont intimé les voix qu'elle a entendues. Dieu aurait-il pris parti pour une nation en se servant de cette messagère de Domrémy ? Aurait-il fait le choix de la France contre l'Angleterre ? Le procès de Jeanne est éclairant à ce sujet : il lui est demandé si les voix l'ont intimé à haïr les Anglais. « Dieu hait-il les Anglais ? » lui demande Jean de La Fontaine. – « De l'amour ou haine que Dieu a pour les Anglais, ou de ce que Dieu fera à leurs âmes, je n'en sais rien. Mais je sais qu'ils seront boutés hors de France, excepté ceux qui y mourront ; et que Dieu enverra victoire aux Français, et contre les Anglais ». Ses derniers mots seront pour les Anglais d'une manière touchante, et non sans une pointe d'humour : « Je demande pardon aux Anglais et aux Bourguignons, pour ce que j'en ai fait occire, et mis en fuite, et que je leur ai causé beaucoup de dommages ».

L'Église a toujours eu la tentation de s'engager dans les réalités politiques de son temps, avec parfois le rêve d'établir une chrétienté où règnerait le droit de Dieu. Pourtant la liberté de l'Église doit la conduire à respecter le commandement du Seigneur : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu ». Lorsque l'Église joue le jeu politique, dans le rêve d'une société parfaite, dans le rêve d'établir le droit de Dieu à l'intérieur du droit d'une nation, elle perd sa liberté jusqu'à ne plus être en mesure de révéler le vrai visage de Dieu. C'est ce qui s'est passé malheureusement lors du procès de Jeanne d'Arc. Au lieu de défendre Dieu, les hommes ont cherché à piéger Jeanne, jusqu'à prendre de simples fêtes rurales de Domrémy pour des rites païens ; au lieu de défendre le vrai visage de Dieu et le culte rendu au vrai Dieu, ils ont prétendu condamner des rites païens et finalement sali le visage de Dieu, faisant le choix du mensonge au lieu d'être au service de la vérité. Se servant d'un procès religieux pour régler une question politique, les hommes ont perdu la vraie liberté de l'Église.

Pourtant, le livre du Deutéronome nous rappelle que le Peuple de Dieu peut être témoin de la grandeur de Dieu dans sa vie : « Est-il un peuple qui ait entendu comme toi la voix de Dieu parlant du milieu du feu, et qui soit resté en vie ? Est-il un dieu qui ait entrepris de se choisir une nation, de venir la prendre au milieu d'une autre, à travers des épreuves, des signes, des prodiges et des combats, à main forte et à bras étendu, et par des exploits terrifiants ? » (Dt 4, 33-34). Lorsqu'il salit le nom de Dieu en utilisant Dieu pour d'autres motifs, dans une compromission pour les intérêts du monde, les intérêts d'un moment, fussent-ils religieux, le Peuple de Dieu fait le choix du mensonge, perd sa liberté et devient objet de scandale. Cette tentation est malheureusement de tout temps, nous pouvons le constater aujourd'hui encore.

L'implication de Jeanne d'Arc n'était pas un choix politique mais la dénonciation de l'injustice. Au prix de tractations et de jeux politiques de la Cour royale, le roi Charles VI a abdicé au profit de l'envahisseur, trahissant le peuple qu'il avait vocation à servir. Le choix de Dieu et donc le choix de Jeanne n'était pas la France face aux Anglais mais le respect de l'intégrité de

la France et la juste place des Anglais dans leur territoire. Au fil de l'histoire, cette injustice tend à se reproduire dans d'autres contrées du monde.

S'il est question de récupération politique du personnage de Jeanne d'Arc, il y a aussi la récupération religieuse. Là aussi, la liberté de Jeanne n'a pas failli. Alors qu'on cherche à la faire prendre position sur les antipapes Clément VIII et Benoît XIV, Jeanne reste fidèle au pape et au mystère de l'Église. Elle qui n'a pas fait d'études de théologie, les juges cherchent à la mettre en difficulté en opposant l'Église dans la gloire et l'Église dite militante, en opposant l'Église dans sa réalisation finale qui serait parfaite et l'Église concrète avec son institution qui ne serait pas juste. On entend aujourd'hui encore le rêve d'une Église qui soit au-delà de l'Église concrète, un amour pour l'Église qui n'est pas l'Église concrète que nous expérimentons aujourd'hui ; il est de bon ton de dire du mal de l'Église ; ses membres peuvent faillir, l'Église concrète est l'œuvre de Dieu et doit refléter Dieu. En lui suggérant de se méfier de l'Église militante, de faire face à l'Église et de s'opposer à elle, les juges veulent mettre en doute sa foi. Mais Jeanne reste fidèle à l'unité de l'Église, confiante en l'Église alors même qu'elle est l'objet d'un procès injuste de sa part. « M'est avis que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Église, et qu'on n'en doit point faire de difficulté ».

Elle n'est pas dupe de ce qui se joue autour d'elle. « Voulez-vous vous soumettre à l'Église ? » – « Qu'est-ce que l'Église ? Quant à ce qui est de vous, répond-elle à l'évêque, je ne veux pas me soumettre à votre jugement, parce que vous êtes mon ennemi capital ». Ou bien encore : « Je m'en attends à ma mère l'Église » – « Évêque, je meurs par vous ! »

« Vous n'avez pas reçu un esprit qui fait de vous des esclaves et vous ramène à la peur ; mais vous avez reçu un Esprit qui fait de vous des fils ; et c'est en lui que nous crions "Abba", c'est-à-dire Père ! » (Rm 8, 15). C'est la liberté des enfants de Dieu qui marque le cœur et l'être de Jeanne d'Arc, et qui lui donne d'être libre jusqu'au bout. Dieu nous a créés pour la liberté, et s'il vient nous libérer, c'est bien pour nous rendre libres. Liberté à l'égard de toute pression de la mentalité du moment, liberté à l'égard d'intérêts particuliers, fussent-ils creux d'un courant de l'Église, liberté à l'égard des choix de la société, mais surtout la liberté intérieure, celle qui donne d'être fidèle à soi-même et finalement à Dieu.

C'est cette liberté qui donne le droit de prendre la parole, de dénoncer l'injustice, de montrer le chemin du bien, d'alerter sur le chemin qui conduit à la mort, la mort de l'autre, la destruction au sein de la société. Disciples du Christ, à l'image de la libre Jeanne d'Arc, que le Seigneur nous donne la grâce de la liberté intérieure, de la liberté politique, de l'audace de la parole en raison de la vérité et du témoignage. Alors on pourra entendre dire : mais qui est ce Dieu, ce Jésus-Christ, qui conduit ses disciples à être à ce point libres ? Mais qui est ce Dieu qui accomplit des merveilles dans ce peuple ?

✠ Alexandre Joly  
Évêque de Troyes